le monde de la technologie

Revue des ingénieurs et des techniciens supérieurs E.N.P - B.T.S. D.U.T.

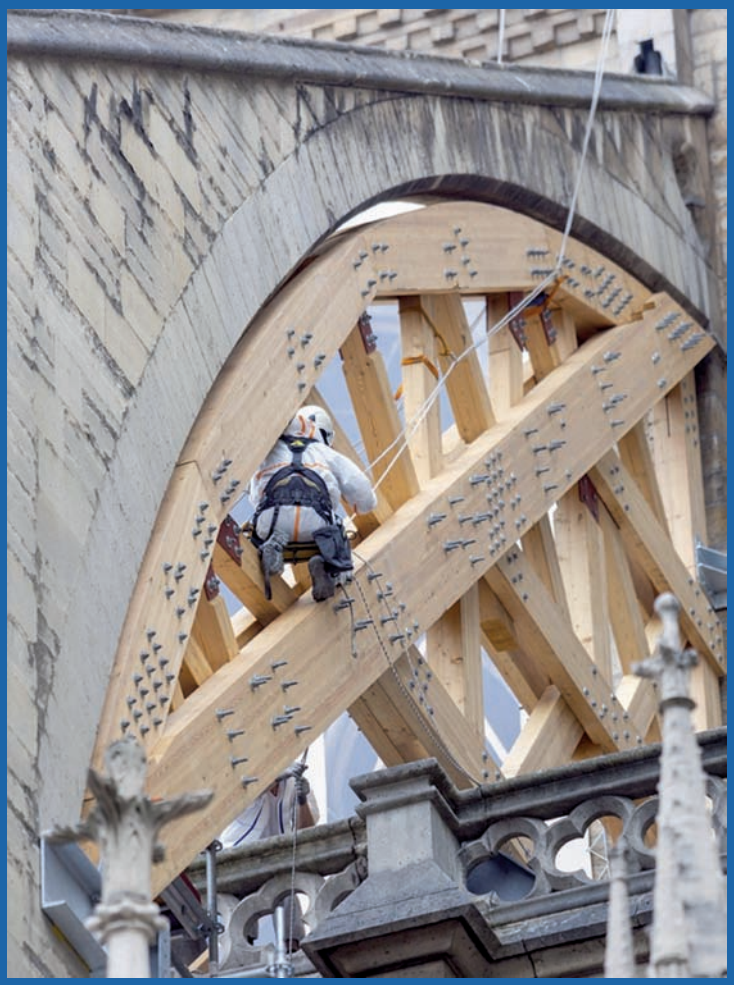

Les métiers d'art

Compte-rendu AG 2021

Nos actions pour l'enseignement technique

Publication trimestrielle éditée par France INTEC. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.
Prix de vente au numéro **5** € - Abonnement 1 an : **20** € - Abonnement étranger : **40** €. N° de commission paritaire des publications : 0722 G 81707 - ISSN 1620-865X

n° 195

SEPTEMBRE 2021

france intec

Le mot du Président

Ce second été, placé sous la menace pandémique, nous a quand même apporté l'espoir de nous en sortir grâce à la vaccination et la tristesse de constater que malgré les réalités des situations notamment dans nos territoires d'Outre-Mer une petite minorité est vent debout contre le vaccin.

Bien entendu cette situation n'incite toujours pas aux échanges amicaux et la plupart des associations dont la nôtre pâtissent de ce manque de contacts.

Je salue Alain BONHOMME et l'équipe de rédaction de notre revue de passer avec courage cette période oh combien difficile.

Nous proposons de sortir de la léthargie des actions écoles/entreprises de ces deux dernières années et nous avons envisagé d'apporter notre parrainage au Trophée des Plates-Formes Technologiques organisé par l'association INNOVALO dont l'objectif est de valoriser les innovations techniques proposées par les lycées pour le compte de PME/PMI. Ce Trophée est détaillé dans la présente revue.

Enfin, pour ce dernier trimestre de 2021, il nous restera à concrétiser notre projet de rapprochement avec la Fondation Arts et Métiers pour lequel nous avons tous les accords y compris du Ministère de l'Intérieur.

Passé cette officialisation, espérons que la pandémie nous laissera le plaisir de retrouver notre U.C.I.T. France Intec et ses échanges amicaux. Je compte sur vous, Présidents de Fédérations Associations et Groupes pour préparer ce redémarrage actif.

Bonne fin d'été à tous !

Vaccinez-vous et protégez-vous.

Jean-Pierre COINTAULT, Président National.

Légendes des photos de la couverture :
1 - Restauration Notre Dame de Paris.
2 - La dorure de l'archange de l'abbaye du Mont Saint-Michel (50) à la Socra.
Jean-Christophe Sounalet / Archives Sud-Ouest.
3 - Atelier LEGRAND reliure dorure restauration de livres anciens.
4 - La restauration de la statue de la Vierge Marie de Sète (34) par la Socra.

sommaire du N° 195

1 LES MÉTIERS D'ART par A. B.

7 COMPTE-RENDU DE LA 126e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 29 MAI 2021

10 NOS ACTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

11 ARTICLE COMPLÉMENTAIRE : DARES « UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 2020 »

12 RUBRIQUE NOUVEAUX LIVRES : Intelligence artificielle - Marie David - Cédric Sauviat
Génération surdiplômée - Monique Dagnaud - Jean-Laurent Cassely
La (re)localisation du monde - Cyrille P. Coutansais

III COMMUNIQUÉ DE PRESSE WORLDSKILLS FRANCE
NÉCROLOGIE
BULLETIN D'ADHÉSION ET OU D'ABONNEMENT A LA REVUE "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE"

Publication trimestrielle éditée par France Intec. Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.

DIRECTION

Président Fondateur : Alain SAUSSE (†)
Directeur de la publication : Jean-Pierre COINTAULT
Rédacteur en chef : Alain BONHOMME
Adjointe : Michèle RICHARD
Administration, publicité :
106, avenue Félix-Faure - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 54 54 - Fax : 01 45 54 31 63
site : www.france-intec.asso.fr
e.mail : info@france-intec.asso.fr
Conception et Impression :
Imprimerie Centrale
Z.I. - Rue Jacques Brel - BP 53 - 45502 GIEN
Dépôt légal 3e trimestre 2021
Prix de vente au numéro : 5 €
Abonnement 1 an : 20 €
Abonnement étranger : 40 €
N° de commission paritaire : 0722 G 81707
ISSN 1620-865X

LES MÉTIERS D'ART

De grands chantiers emblématiques comme la restauration de Notre Dame de Paris suscitent un intérêt particulier auprès d'un large public et donnent un éclairage nouveau aux métiers d'art qui ont contribué pour une large part à la richesse de notre patrimoine et au rayonnement de notre pays. Cela, grâce aux savoir-faire techniques des hommes et des femmes dans de nombreux domaines comme l'industrie du luxe pour les plus médiatisés, mais aussi dans de nombreux petits ateliers aux activités diversifiées alliant par exemple la tradition de métiers anciens pour la restauration du patrimoine jusqu'aux créations les plus contemporaines.

Pour autant, il est nécessaire de perpétuer ces savoir-faire indispensables en formant de nouvelles compétences dont les entreprises du secteur ont besoin. Elles offrent de belles perspectives de carrière aujourd'hui à ceux qui veulent allier savoir-être, savoir-faire et ouverture d'esprit dans de nombreux métiers d'avenir.

Cet article a pour objectif de vous présenter dans les grandes lignes les métiers d'art et les possibilités de formation adaptées.

DEFINITION DES MÉTIERS D'ART :

Un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- Il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière.
- Il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique.
- Le professionnel maîtrise ce métier dans sa globalité.

Les métiers d'art conjuguent les traditions transmises par les générations passées et les innovations technologiques de notre ère. Ils concilient avec succès art et artisanat. L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises donne une définition légale des « métiers d'art ». Selon cet article : "relèvent des métiers d'art, […] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. Une section spécifique aux métiers d'art est créée au sein du répertoire des métiers".

198 métiers et 83 spécialités, soit 281 activités, sont référencés dans la nomenclature officielle des métiers d'art. Les professionnels des métiers d'art sont d'abord des hommes et des femmes de passion. Ils peuvent travailler pour la conservation et la restauration du patrimoine. Ils peuvent aussi œuvrer dans le domaine de la création en lien avec les particuliers, les décorateurs ou les designers. Métiers d'hier et d'aujourd'hui, les métiers d'art sont surtout des métiers d'avenir. Ils éveillent sans cesse de nouvelles passions et vocations.

LA LISTE DES MÉTIERS D'ART :

Elle a été fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, signé conjointement par les ministres chargés de l'artisanat et de la culture et publié au journal officiel le 31 janvier 2016. Elle regroupe 198 métiers et 83 spécialités, réparties en 16 domaines :

19 - Domaine de l'architecture et des jardins 21 - Domaine de l'ameublement et de la décoration 25 - Domaine du luminaire 25 - Domaine de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie 27 - Domaine du métal 29 - Domaine de la céramique 31 - Domaine du verre et du cristal 32 - Domaine de la tabletterie 33 - Domaine de la mode et des accessoires 35 - Domaine du textile 37 - Domaine du cuir 38 - Domaine du spectacle 39 - Domaine du papier, du graphisme et de l'impression 41 - Domaine des jeux, jouets et ouvrages mécaniques 42 - Domaine de la facture instrumentale 44 - Domaine de la restauration.

La fiche de chacun des métiers est consultable sur le site www.livret-definitions-metiers-dart_0.pdf

LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DES MÉTIERS D'ART FRANÇAIS :

Source Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance 2021

Au niveau économique, le secteur représente près de 38.000 entreprises, dont plus de 99 % sont des PME. Ces entreprises emploient près de 95.000 personnes (57.000 salariés et 38.000 non-salariés) et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 8 Mds€, dont 600 M€ à l'export.

LE RECOURS À L'EXPERTISE D'UNE AGENCE DÉDIÉE : L'AGENCE FRANÇAISE DES MÉTIERS D'ART ET DU PATRIMOINE VIVANT.

Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la co-tutelle de cette agence, créée en 2019, dans le prolongement des missions assurées jusque-là par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA). Cette réforme a permis, d'une part, d'apporter plus de cohérence et de lisibilité à l'action du Gouvernement en faveur des métiers d'art et, d'autre part, d'engager cette association reconnue d'utilité publique à mener ses travaux dans une approche transversale et collégiale, en association avec les collectivités territoriales et les entreprises du secteur. L'objectif étant de préserver les savoir-faire détenus par ces entreprises de création et de favoriser leur développement économique.

A cet égard, la Direction Générale des Entreprises (DGE) s'appuie sur l'Agence Française des Métiers d'Art et du Patrimoine vivant pour favoriser les actions en faveur de la promotion et de l'information sur les métiers d'art vis-à-vis des professionnels, mais aussi en direction des jeunes, au travers notamment de l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) ou de la remise des Prix Avenir Métiers d'Art.

LE POSITIONNEMENT À L'INTERNATIONAL DE L'EXPERTISE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR DES MÉTIERS D'ART.

Cet objectif passe par la participation de la DGE et de tous les acteurs du secteur à des jumelages européens. De même, des rapprochements entre les différentes associations et organisations de chacun des pays membres de l'Union Européenne favorisent la mise en commun des bonnes pratiques. Dans un même ordre d'idée, l'export est favorisé, grâce à l'appui de Business France.

L'INSTITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART (INMA) :

L'INMA est une association reconnue d'utilité publique, organisme national menant une mission d'intérêt général au service du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant.

Sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de la Culture, l'INMA porte la vision des métiers d'art et du patrimoine vivant ancrés dans leur temps, source de développement économique local et international, d'emplois qualifiés et d'innovation.

Ses principales missions au plan national et international consistent à apporter son expertise aux pouvoirs publics, aux collectivités locales, aux acteurs territoriaux pour créer des réseaux innovants ; à produire des données et des informations publiques sur les métiers d'art et du patrimoine vivant ; à promouvoir les jeunes talents en formation en tant que futurs professionnels ; à sensibiliser à la pratique par l'éducation ; à apporter une expertise dans la transmission des savoir-faire exceptionnels ; et à promouvoir et célébrer les métiers d'art et du patrimoine vivant.

Aussi, l'INMA pilote de nombreuses actions pour des publics spécifiques, à l'image du programme À la découverte des métiers d'art, du Prix Avenir Métiers d'Art, ou encore du dispositif Maîtres d'art - Élèves. Il assure également la gestion du label EPV* (Entreprise du Patrimoine Vivant) et coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art - JEMA, qui se déroulent chaque année au mois d'avril.

LE TOURISME DE SAVOIR-FAIRE

L'Institut National des Métiers d'Art est partenaire de l'appel à projet sur le Tourisme de savoir-faire* lancé par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et remporté par Entreprise et Découverte*. En 2021, cinq régions pilotes ouvrent la voie : la Normandie, le Centre-Val de Loire, les Hauts-de-France, le Grand Est et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le « tourisme de savoir-faire » c'est l'autre nom de la visite d'entreprise. Un tourisme de sens et de valeurs qui répond à tous les enjeux contemporains des entreprises et des territoires : engager une communication directe avec les publics, gagner la confiance des consommateurs, valoriser le made in France et la production locale, valoriser les hommes et les femmes au travail pour susciter des vocations. Le tourisme de savoir-faire est une exception culturelle française. 2000 entreprises accueillent plus de 15 millions de visiteurs chaque année.

*À PROPOS D'ENTREPRISE ET DÉCOUVERTE **

entreprise et découverte
à la rencontre de nos savoir-faire

Entreprise et Découverte s'impose aujourd'hui comme la référence dans le paysage du Tourisme de savoir-faire en France. Elle œuvre pour l'émergence et la structuration de cette nouvelle offre culturelle française.

www.entrepriseetdecouverte.fr

LES ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT * LE LABEL

Créé en 2005 dans le cadre de la loi en faveur des PME, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque mise en place pour distinguer des entreprises françaises. Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits. Il apporte aux entreprises labellisées une médiatisation nationale et internationale et favorise leur développement. Pour bénéficier du label, les entreprises doivent répondre à différents critères de patrimoine économique, de maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, d'ancrage géographique ancien ou d'une grande notoriété. Près de 1400 entreprises ont été labellisées à ce jour. Ces prestigieuses maisons représentent actuellement plus de 63 000 emplois non délocalisables et un chiffre d'affaires cumulé annuel d'environ 14 milliards d'euros. Elles savent allier tradition et innovation pour développer une activité durable et assurer la transmission de leur savoir-faire. Véritable réseau d'entreprises partageant le goût de l'excellence, elles ont constitué une Association Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant (ANEPV) dont l'objectif est de structurer davantage les réseaux EPV dans les territoires avec le soutien des Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

LES BESOINS EN FORMATION :

La formation des jeunes est essentielle pour assurer la pérennité des entreprises. Certains secteurs sont particulièrement touchés comme celui de l'ameublement qui peine à recruter de la main d'œuvre qualifiée notamment en ébénisterie et en menuiserie mais ils ne sont pas les seuls. Il devient indispensable d'éveiller la curiosité des jeunes pour les métiers d'art au plus tôt mais surtout dès la phase d'orientation au collège. De la même manière, toutes les actions destinées à sensibiliser le public aux valeurs portées par les métiers d'art devraient aider à convaincre les familles.

UN LARGE ÉVENTAIL DE FORMATIONS *Source Onisep*

Lexique des diplômes :

BMA : Brevet des Métiers d'Art.
BM : Brevet de Maîtrise, formation continue.
BP : Brevet Professionnel.
BTM : Brevet Technique des Métiers.
BTMS : Brevet Technique des Métiers Supérieurs.
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle.
DMA : Diplôme des Métiers d'Art
DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design.
DNAP : Diplôme National d'Arts Plastiques.
DNAT : Diplôme National d'Arts et Techniques.
DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique.
DSAA : Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués.
ESAA : Boulle, Estienne, Duperré, Olivier de Serres, etc…
STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués.
MANAA : Mise à Niveau en Arts Appliqués
MC : Mention Complémentaire, une année de spécialisation optionnelle.

SCHEMA GENERAL DES ETUDES :

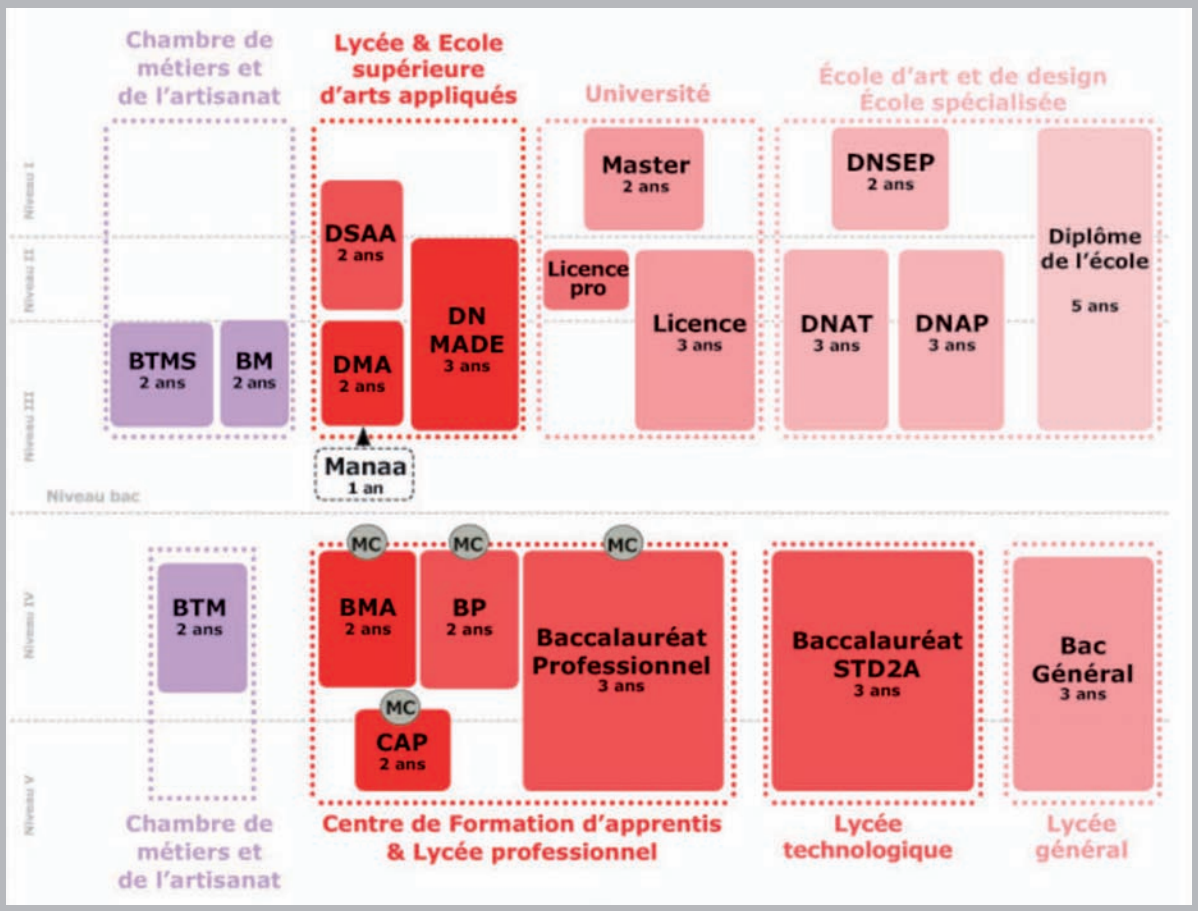

Plus de 1 000 établissements permettent de se former à l'un des 198 métiers d'art, en alternant le plus souvent cours à l'école et stages en entreprise.

Dans l'artisanat d'art, 45 CAP (Certificats d'Aptitude Professionnelle) permettent d'acquérir les connaissances techniques et les bases du métier visé. Ils se préparent, généralement en 2 ans après la classe de 3e, dans une poignée d'établissements, voire un seul pour certaines spécialités (plumasserie, vannerie, archèterie), ou au contraire dans plusieurs dizaines, par exemple pour l'ébénisterie, la ferronnerie d'art ou les métiers de la mode-vêtement flou.

Après le CAP, il est possible de préparer un BMA (brevet des métiers d'art), en 2 ans et par la voie de l'apprentissage uniquement. Objectif : gagner en technicité et approfondir les gestes au côté d'un professionnel expérimenté. Parmi les nombreuses spécialités proposées : bijouterie-joaillerie, maroquinerie, arts graphiques, etc… Mais le risque pour l'entreprise est de voir le jeune formé partir après l'obtention du diplôme.

Incontournable pour certains métiers d'art, le bac professionnel AMA (Artisanat et Métiers d'Art) s'appuie sur la pratique professionnelle acquise en stage et le travail sur des projets, mené en atelier. Généralement en 3 ans après la classe de 3e, il permet d'approfondir sa maîtrise des savoir-faire et de prétendre à davantage de responsabilités.

Sept options au choix : communication visuelle plurimédia ; facteur d'orgues organier ; facteur d'orgues tuyautier ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique.

Enfin, le DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et Design), en 3 ans après le bac, a pour objectif de développer l'expérimentation et la créativité, dans une démarche de projet propre au designer et à l'artisan d'art créateur. Les formations de DN MADE en lien avec les métiers d'art sont proposées sous divers mentions : matériaux, objet, ornement, livre, instrument…, enrichies de spécialités. Selon les établissements, les spécialités sont rattachées à telle ou telle mention (la céramique par exemple à la mention matériaux ou objet).

Outre les lycées professionnels, parfois labellisés lycées d'excellence dans une filière (bois, verrerie), certaines écoles d'art sont particulièrement cotées : Boulle, Duperré, Estienne, Ensaama...

De manière générale, les cursus en apprentissage sont très appréciés et la formation se poursuit dans la pratique professionnelle au côté d'artisans plus expérimentés ou maîtres d'art.

LES DIPLÔMES NATIONAUX DES MÉTIERS D'ART ET DU DESIGN

De niveau Bac + 3, les DN MADE confèrent le grade de licence. Ils permettent d'acquérir des connaissances et compétences dans les différents champs des métiers d'art et du design. Ils se déclinent en 14 mentions (elles-mêmes assorties de spécialités) : animation, espace, graphisme, innovation sociale, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, ornement, patrimoine, spectacle, évènement. Les DN MADE forment à des postes d'assistant en conception dans des studios de création, en agences de design, dans des PME/PMI, ou à des emplois d'artisan-concepteur indépendant. Il est possible de poursuivre ensuite par un DSAA, Diplôme Supérieur en Arts Appliqués de niveau bac + 5.

Les DNMADe ont remplacé le DMA (Diplôme de Métiers d'Art - Bac + 2) suite à la réforme LMD. Ils remplacent les six spécialités arts appliqués du BTS qui ont été abrogées à la session d'examen de 2021. Ce nouveau dispositif est décrié par certains enseignants qui regrettent la disparition de référentiels précis et surtout la diminution conséquente des heures de formation pratique. On passe de 3200 H en deux ans à 2900 H en trois ans. Avec le risque fort d'une perte en dimension technique et en pratique du métier.

Les inscriptions en DN MADE se font sur la plateforme Parcoursup. Tous les bacheliers (généraux, technologiques ou professionnels) peuvent postuler, ainsi que les titulaires d'un diplôme de spécialité proche, de niveau équivalent au bac, tel que le brevet des métiers d'art.

Le recrutement s'effectue sur dossier scolaire et lettre de motivation (appelé projet de formation motivé). Un bon niveau général est exigé. Un dossier de travaux artistiques n'est pas systématiquement demandé. Il peut permettre de départager les candidats notamment quand le nombre de places est limité ou que la demande est particulièrement forte, comme c'est le cas à l'entrée des ESAA*. Pour multiplier les chances d'être admis, il est conseillé de candidater dans plusieurs établissements proposant la même mention, partout sur le territoire.

*ESAA (Écoles Supérieures d'Arts Appliqués). Cette appellation concerne 7 établissements publics : Boulle ; Duperré (Esaa) ; Estienne (Esaig) ; Ensaama à Paris ; Esaat à Roubaix ; Lycée Alain Colas à Nevers ; Lycée La Martinière Diderot à Lyon. Les diplômes qui y sont préparés (DNMADE, DSAA) sont également délivrés par d'autres établissements (lycées ou écoles).

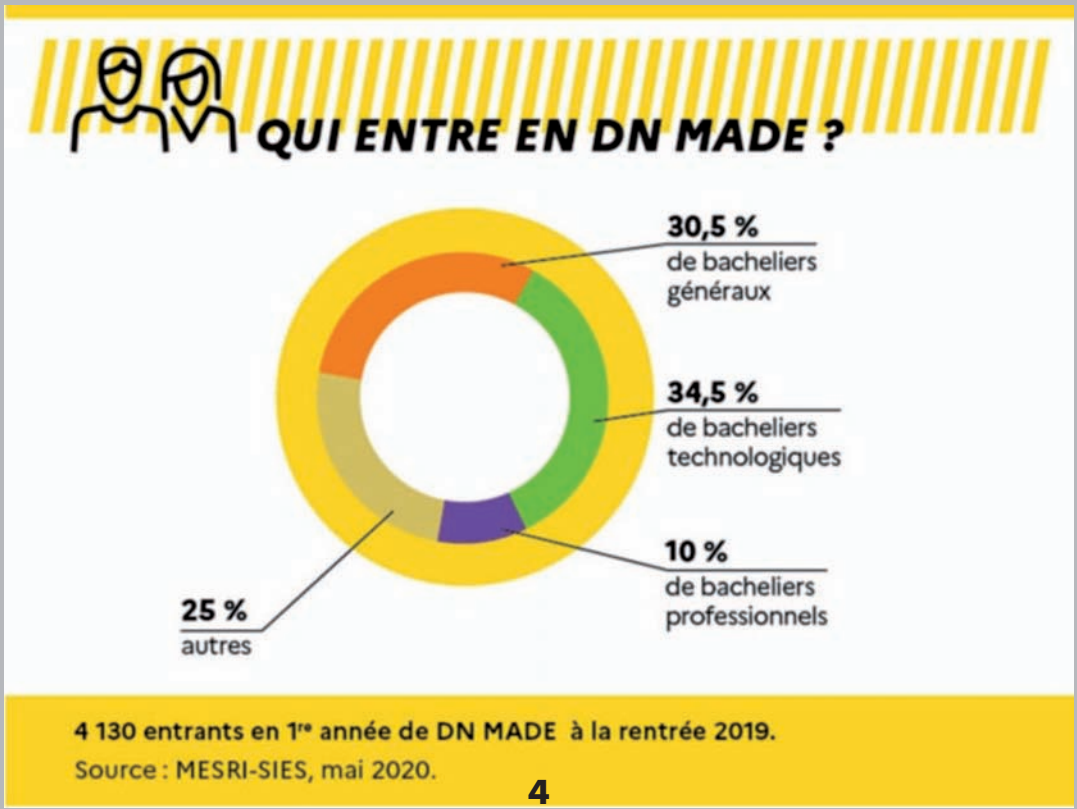

LES ÉCOLES D'ART :

Graphisme, design, architecture intérieure, musique, danse, théâtre… Les écoles d'art (dont les conservatoires) sont très nombreuses. Souvent sélectives, et parfois chères, elles proposent des cursus en 2 à 5 ans après le bac. Les écoles d'art mènent à des diplômes nationaux, notamment le DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design), ou bien à des titres d'écoles, reconnus par l'État ou non. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels.

LES ÉCOLES DES BEAUX-ARTS :

Une quarantaine d'écoles supérieures d'art ou écoles des beaux-arts proposent des formations artistiques en 3 à 5 ans, dont le DNA (Diplôme National d'Art) et le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique). Publiques et réputées, elles attirent nombre de bacheliers, d'où une forte sélection à l'entrée.

LES ECOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART :

Arts plastiques, design, cinéma, théâtre... Les arts possèdent leurs grandes écoles ! Dans le public, il s'agit d'ENS (Écoles Nationales Supérieures) délivrant le plus souvent des diplômes à bac + 5. Niveau de recrutement : de bac à bac + 3.

LES ECOLES DU PATRIMOINE :

Archives, conservation du patrimoine, restauration d'art... la Culture a ses grandes écoles. Dans le public, l'École du Louvre, l'ENC (École Nationale des Chartes) et l'INP (Institut National du Patrimoine) dispensent des formations de haut niveau. Accès sur concours de bac à bac + 3.

Pour en savoir plus sur les formations de l'Enseignement Supérieur relevant du Ministère de la Culture, consultez la brochure sur

https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/Publications/L-enseignement-superieur-Culture-edition-2019-2020

LES CONSERVATOIRES :

Musique, danse, art dramatique... les CNS (Conservatoires Nationaux Supérieurs) dispensent un enseignement de haut niveau. Les débutants n'y ont pas leur place. La formation artistique de base s'acquiert dans les CRR (Conservatoires à Rayonnement Régional) ou CRD (Départemental). Reste à réussir les concours d'entrée.

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les Maîtres d'art - nommés par le Ministre en charge de la Culture - forment un élève déjà diplômé et en phase de perfectionnement, dans le cadre du dispositif Maître d'art - Elève. La transmission dure trois ans et s'effectue essentiellement dans l'atelier du Maître qui enseigne à son élève les spécificités de sa technique et de son savoir. Le dispositif Maître d'art - Elèves est géré par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA). Son objectif est de permettre aux élèves une meilleure insertion professionnelle.

http://www.institut-metiersdart.org/action-ministere-culture/maitres-d-art/eleves-maitres-d-art

DISPOSITIF DE TRANSMISSION DE SAVOIR-FAIRE RARES ET D'EXCELLENCE

Parce que certains métiers d'art ne disposent plus de filière de formation, mais aussi pour la conservation des spécialités de certains professionnels ou encore du patrimoine culturel des entreprises transmises de génération en génération, des dispositifs de transmission de savoir-faire rare sont mis en place.

Une expérience innovante en Dordogne,
l'Institut du Patrimoine en Périgord

Dans les ateliers de la SOCRA, la transmission des savoir-faire fait partie de l'ADN de l'entreprise.

Crédit photo Hervé CHASSAIN.

Lancé en 2019 par Patrick PALEM ancien patron de la SOCRA et de nombreux spécialistes des métiers de la restauration du patrimoine, dont Nathalie LEGRAND de l'Atelier de Reliure qui a obtenu en 2010 le label UNESCO « Patrimoine Culturel et Immatériel de France » au titre de ses savoir-faire. Soutenu par la Chambre des Métiers et la Région Nouvelle Aquitaine, cet institut va devenir un organisme de formation. Fort du constat que la préservation du patrimoine est devenue un enjeu stratégique, notamment après l'incendie de Notre Dame de Paris, Patrick PALEM a structuré son idée autour d'objectifs permettant d'assurer la pérennité et les transferts des savoir-faire qui risquent de disparaître après le départ en retraite des compagnons. Il estime que 80% de la connaissance technique « cruciale » d'une entreprise est détenue sous forme tacite et qu'il est urgent de la sauvegarder, de transférer les compétences en construisant des modules de formation adaptés à partir d'études de cas concrets.

Ce sont naturellement des artisans et restaurateurs expérimentés qui transmettent au cours de la formation tout leur savoir-faire tacite sur une compétence technique particulière. Les métiers concernés sont diversifiés, cela va des formations en patine pour les restaurateurs de bronze, en dorure sur cuir pour les relieurs, en enduit à la chaux, en mosaïque pour les restaurateurs du patrimoine.

La création d'un référentiel des savoir-faire sera étayée par des documents techniques, des publications, l'ensemble des documents sera numérisé pour être conservé.

Patrick PALEM regrette que les métiers d'art attirent difficilement les jeunes mais également les professionnels en reconversion. Il donne mission à l'Institut de les faire connaître auprès des jeunes en phase d'orientation ainsi qu'aux adultes en recherche d'emploi.

Clichés Sud-Ouest
Contact : www.institut-patrimoine-perigord.fr

LES JOURNÉES DE PÉRIGUEUX DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2021, UN PREMIER COLLOQUE EN RÉGION NOUVELLE AQUITAINE SUR LE SUJET DE LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

L'objectif des journées de Périgueux est de réaliser une première synthèse, à partir d'une réflexion locale à la région Nouvelle-Aquitaine et d'un regard croisé avec une communauté de chercheurs, permettant d'avoir une vision clarifiée et partagée sur le sujet de la transmission des savoir-faire traditionnels dans un certain nombre de domaines. Cet évènement montrera :

- La possibilité et l'intérêt d'un ancrage local et régional.
- La mobilisation possible de structures territoriales.
- La faisabilité à travers des exemples en cours de réalisation.
- La présence d'acteurs locaux susceptibles de s'investir.
- L'intégration potentielle à des problématiques nationales, voire internationales, dans des contextes académiques et/ou économiques. L'objet de cet événement est de constituer un réseau d'acteurs consolidant et connectant ceux déjà existant sur la problématique de la transmission des connaissances dans les métiers traditionnels.

L'évènement est organisé à Périgueux par l'IPP (Institut du Patrimoine en Périgord), en partenariat avec l'association académique francophone AGECSO (Association Pour la Gestion des Connaissances dans la Société et les Organisations).

Cet évènement se fera sur deux jours. La première journée, destinée aux professionnels, s'intéressera notamment à la dimension régionale en Nouvelle-Aquitaine de la problématique du transfert des savoirs, avec des interventions de responsables territoriaux et des participations de l'Institut du Patrimoine en Périgord, de l'Ecole Nationale Supérieure de Cognitique de l'Institut Polytechnique de Bordeaux, de l'Académie des Métiers d'Art, du Syndicat Professionnel des Émailleurs français, de la filière cuir, luxe et métiers d'art de Nouvelle-Aquitaine. La seconde journée, destinée aux chercheurs, s'intéressera à la dimension prospective et scientifique de la problématique avec des participations de Troyes (zellige marocain), de Genève (tavillonneurs), de Bretagne, du Périgord (bâti ancien), du CNRS (bijouterie), de Nancy (cristallerie).

SOCRA 2010 Les aigles du grand Palais.
Crédit photo Sud-Ouest

Notre Dame de Paris - Restauration de la chapelle Saint-Ferdinand.

Remerciements à Nathalie LEGRAND et Patrick PALEM de l'Institut du Patrimoine en Périgord pour leur accueil et la conviction avec laquelle ils défendent les métiers d'art.

LA 126e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de France Intec

Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens

s'est tenue le 29 mai 2021 à PARIS au siège social

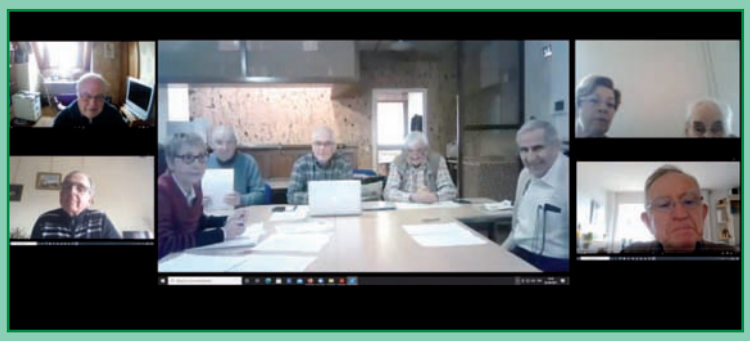

Cette année, la tenue de cette Assemblée a été à nouveau contrainte en raison des conditions sanitaires particulières imposées par la pandémie due au virus Covid 19 qui perdure depuis plus d'un an. En effet elle a pu se tenir sous la forme exceptionnelle d'une assemblée qui se déroule en présentiel pour les porteurs de mandats de fédérations/associations et en visioconférence Zoom pour ceux qui souhaitaient « participer » à l'assemblée statutaire.

C'est ainsi que 7 personnes en visioconférence ont pu suivre les exposés et débattre à leur convenance.

La séance fut ouverte à 10 heures 10 par le Président Jean-Pierre COINTAULT qui adresse un message d'amitié et de bienvenue aux membres présents physiquement et à distance.

Pour respecter le nombre de personnes raisonnablement admis ensemble en réunion du fait de la distanciation imposée entre participants, le Président avait sollicité en présentiel un seul scrutateur non candidat à l'élection d'administrateur qui devait officier également comme Vérificateur aux comptes : Sylvain PLASENZOTTI. Or il se trouve indisponible physiquement au siège mais présent en visioconférence pour surveiller et valider les votes qui interviendront au fil de la réunion.

Le Président a rappelé le caractère particulier d'une visioconférence qui s'est déroulée dans le créneau horaire de 10 à 12 heures, y compris la tenue du conseil d'administration qui a suivi, requérant une certaine discipline dans la prise de parole. La brochure remise habituellement aux participants et relatant tous les points portés à l'ordre du jour, soit les rapports moral et financiers mais aussi les documents expliquant la donation en faveur de la Fondation Arts et Métiers, a été diffusée par mail le 12 mai 2021 à tous les Présidents de Fédérations/Groupes et Membres du Conseil d'Administration.

Le secrétariat de séance fut assuré par Michèle RICHARD et les résolutions furent adoptées par un vote à main levée ou oral sous la direction et la surveillance à distance de Sylvain PLASENZZOTI sauf l'élection des nouveaux administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Pour l'essentiel de cette réunion nous retiendrons.

Mandats représentés par Fédérations/Associations.

La feuille de présence fait apparaître que 8 Fédérations/Associations sur 8 sont présentes ou représentées porteuses de 20 mandats. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Fédérations/Associations	*Mandats*	*Nombre de mandats*
Amicale des Ex Vierz'arts	M. RICHARD	1
Aquitaine Intec	A. BONHOMME	3
Auvergne Intec	N. BAUSSARON	5
Berry Nivernais Centre	M. RICHARD	1
Grand Est	D. LOUVEL	0
Ile de France Intec	B. GUIDOUX	7
Nord Picardie Intec	M. GIBAUD	2
Rhône Alpes	J.-P. COINTAULT	1
	TOTAL	**20**

En préambule, le Président présente les excuses de Jean-Pierre DESBORDES, Serge FAVIERE, Jean-Pierre FICHEAU, Jean-Pierre HAUTECOEUR, Denis LOUVEL, Jacques JACQUEMIN et Jean ROSIER qui n'ont pas pu participer à cette Assemblée.

Lecture des sociétaires disparus au cours de l'année est faite. Une minute de silence est observée à leur mémoire.

Le Président rappelle les projets de résolutions, objet d'une annexe à la convocation et fait procéder aux votes à main levée ou oralement sauf l'élection du tiers sortant des administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Résolution n° 1

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2020.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2020 inséré dans la revue n°192 « Le Monde de la Technologie ».

Résolution n° 2

Rapport Moral d'Introduction et d'Activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Tout d'abord le Président a lancé le vote à bulletins secrets pour le renouvellement du conseil d'administration : 5 candidats se présentent sur 6 postes à pourvoir.

Puis il rappelle le contexte de cette 126e Assemblée Générale qui intervient après plus d'un an de pandémie due au virus le SARS-CoV-2 rendant les rapports sociaux et amicaux difficiles :

- Les rencontres amicales d'ordinaire nombreuses au sein des groupes régionaux ont disparu ;
- Les actions Écoles/Entreprises prévues en début d'année 2020 ont toutes été annulées ;
- Les Journées de l'Amitié prévues en juin 2020 en Bretagne ont été annulées ;
- La 125e Assemblée Générale qui était planifiée en avril 2020 s'est finalement tenue partiellement en distanciel le 3 octobre 2020.

Bien entendu cette période d'isolement social s'est durement ressentie sur le poste cotisations.

Par chance la générosité des Anciens est toujours d'actualité et le montant des dons a dépassé celui de l'an passé.

Le Président remercie tous ceux qui contre vents et marées continuent à soutenir l'Association FI.

Le Monde de la Technologie a maintenu sa parution trimestrielle en temps et en heure grâce au duo de rédaction Alain BONHOMME et Michèle RICHARD que le Président remercie chaleureusement.

Le Conseil de Direction a continué sans interruption son travail de rédaction et de négociations avec la Fondation Arts et Métiers pour mener à bien le projet de rapprochement qui va être soumis à l'approbation au cours de la présente Assemblée Générale.

Enfin, l'activité du Siège a été maintenue, à l'exception de mars/avril 2020, grâce à notre Secrétaire Ghislaine qui continue à assurer quotidiennement sa mission sur place et qui est devenue le point focal de la vie de l'association en cette période de pandémie.

Le Président remercie les trésoriers Bernard GUIDOUX et Michel GIBAUD qui par leur présence régulière assurent tous les travaux de comptabilité et de gestion des effectifs, et qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte pour les problèmes d'intendance du Siège.

Merci aussi à Jean-Pierre HAUTECOEUR qui a bien voulu apporter ses compétences juridiques dans le cadre du projet de donation.

Merci aux généreux donateurs que sont nos fidèles Anciens.

Enfin il remercie tous ceux qui lui ont apporté leur concours pour bâtir le projet de donation avec charges qui pérennisera à terme l'œuvre des anciens.

Le Président retrace les étapes clés ayant conduit au projet de donation suivant la mission confiée au conseil de direction lors de la 124e AG du 6 avril 2019.

124e AG – Avril 2019

Devant l'effritement régulier et semble-t-il inexorable des effectifs, et l'absence d'équipe de remplacement structurée il fut demandé au Président et au Conseil d'administration de proposer des solutions pour

1. Faire perdurer l'association dans sa structure actuelle aussi longtemps qu'il y aura des adhérents et des animateurs pour continuer.
2. Pérenniser notre patrimoine immobilier pour transmettre l'œuvre des anciens.

Il a fallu deux ans d'intense activité pour aboutir au projet présenté en assemblée générale du 29/5/ 2021.

Printemps / été 2019

Consultation du cabinet d'avocats Francis Lefebvre ; le 12 juillet deux solutions sont préconisées :

- Création d'une Fondation FI sous égide d'une Fondation reconnue d'utilité publique,
- Donation à une Fondation reconnue d'utilité publique.

Été 2019

La Fondation Arts et Métiers RUP se déclare prête à accueillir l'U.C.I.T. France Intec dans le cadre des deux solutions (donation et Fondation abritée).
Conseil d'administration du 19 octobre 2019.
Le conseil d'administration vote pour la Donation : 14 voix pour la Donation, 1 contre, 1 pour la Fondation abritée, 2 abstentions.

Mai 2020

- Choix du notaire commun avec la Fondation Arts et Métiers
- Réception de l'avis du Ministère des Finances sur les plus-values à supporter par France Intec.
- Demande d'autorisation à la Préfecture pour mettre en œuvre cette donation.

125e AG 3 octobre 2020

Présentation de l'avancement du projet et des travaux restant à réaliser.

Avril 2021

Envoi à la Préfecture des projets définitifs afin d'autoriser officiellement cette aliénation par un arrêté préfectoral.

29 avril 2021

Délibération du conseil d'administration formalisée selon les termes ci-après :

« Le conseil d'administration réuni le jeudi 29 avril 2021, partiellement au Siège de France Intec situé au 106, avenue Félix Faure - 75015 Paris, et par visioconférence, et délibérant conformément à ses statuts :

- *Décide, sous réserve de la ratification de l'Assemblée Générale et de l'autorisation de la Préfecture de Paris, d'autoriser l'U.C.I.T. France Intec à faire une donation avec charges de ses biens immobiliers situés 106-120, avenue Félix Faure - 75015 Paris définis dans le projet notarial en page 4 et 5 paragraphe « Biens donnés » (soient les lots 11165, 10631 et 10746).*
- *Cette donation avec charges sera supportée par un acte notarié d'une durée illimitée et d'un protocole d'accord entre l'U.C.I.T. France Intec et la Fondation Arts et Métiers régissant les charges spécifiques pour les 8 premières années après l'acte de donation avec charges.*
- *Donne pouvoir au Président Jean-Pierre COINTAULT pour signer tous les documents, actes et contrats afférents à cette aliénation, plus généralement faire le nécessaire et au besoin substituer ».*

Outre l'accord du conseil d'administration en date du 29 avril 2021, il est nécessaire d'avoir une délibération exceptionnelle de l'assemblée générale, ce qui fera l'objet de la résolution N° 4.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir avaliser son rapport d'introduction et d'activité.

Il invite l'assistance et tous les adhérents à poursuivre l'activité de France Intec et martèle que la vie de l'association ne s'arrête pas à la signature de cette donation.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité, le rapport moral d'introduction et d'activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Résolution n° 3

Rapport financier - Exercice 2020 - Rapport des Vérificateurs aux Comptes

Le Trésorier Bernard GUIDOUX rappelle que l'intégralité des comptes a été détaillée dans la brochure largement distribuée aux Fédérations/Associations, groupes hors fédération, membres du conseil d'administration. Il commente les comptes de l'exercice 2020 qui fait apparaître un déficit de 6 727,58 € que l'Assemblée Générale a décidé d'affecter au poste « report à nouveau ».

Le Vérificateur aux comptes Sylvain PLASENZOTTI donne lecture du rapport établi conjointement avec Liliane METAIS le 18 mars 2021. Ce document n'appelle aucune remarque particulière

La collectivité des sociétaires, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan, du compte de résultats, de l'annexe et du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport sur la gestion du patrimoine, les adopte à l'unanimité tels qu'ils sont présentés par le président et le trésorier avec force de détails et donne quitus à ceux-ci de leur gestion. La collectivité des sociétaires autorise le report du résultat déficitaire de 6 727,58 € au compte « report à nouveau ».

Résolution exceptionnelle n° 4

PROJET DE DONATION par Jean-Pierre COINTAULT, Président.

Le projet de donation se compose d'un acte notarié et d'un protocole d'accord présentés par le Président. Ces deux documents ont fait l'objet d'une large diffusion aux Fédérations/Groupes, aux Membres du Conseil d'Administration et ont déjà été approuvés comme il se doit par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 29 avril 2021.

Présentation de l'acte notarié :

L'U.C.I.T. France Intec donne la propriété de son patrimoine immobilier à la Fondation Arts et Métiers reconnue d'utilité publique et d'intérêt général moyennant un certain nombre de charges ad vitam aeternam soit :

- Utiliser les revenus financiers de ce patrimoine pour mettre en œuvre des actions de promotion de l'Enseignement Technique auprès des jeunes,
- Mettre en valeur le nom de l'U.C.I.T France Intec dans le cadre de ces actions promotionnelles,
- Héberger les archives et souvenirs des Écoles Nationales Professionnelles dans le musée de la Fondation Arts et Métiers à Liancourt.

Présentation du Protocole d'accord :

Pour une durée de 8 ans :

- L'hébergement gratuit dans la partie des locaux actuellement occupés par l'U.C.I.T. France Intec et ainsi maintien de son siège social au 106, avenue Felix Faure - 75015 PARIS,
- La prise en charge des frais de la revue « le Monde de la Technologie »,
- La mise à disposition d'un salon du siège de la Fondation Arts et Métiers pour tenir les réunions d'assemblée générale.

Le Président informe qu'il a sollicité deux administrateurs : Michel GIBAUD et Denis LOUVEL qui ont accepté les missions suivantes :

- Michel GIBAUD s'occupera de la partie technique gérant la gestion globale de l'accord,
- Denis LOUVEL sera chargé de mission pour motiver et aller chercher des actions promotionnelles en interne et vérifiera la bonne utilisation des revenus perçus en cas d'absence de demandes émanant des instances rattachées à France Intec.

Le Président donne lecture de la résolution exceptionnelle qui approuvera la donation et demande de ratifier le texte ci-après :
L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2021, après avoir pris connaissance de la délibération du conseil d'administration du 29 avril 2021, sous réserve de l'autorisation de la Préfecture de Paris, par laquelle celui-ci :

- Décide d'autoriser l'U.C.I.T. France Intec à faire une donation avec charges de ses biens immobiliers situés 106-120, avenue Félix Faure - 75015 Paris définis dans le projet notarial en page 4 et 5 paragraphe « Biens donnés » (soient les lots 11165, 10631 et 10746).
- Cette donation avec charges sera supportée par un acte notarié d'une durée illimitée et d'un protocole d'accord entre l'U.C.I.T. France Intec et la Fondation Arts et Métiers régissant les charges spécifiques pour les 8 premières années après l'acte de donation avec charges.
- Donne pouvoir au Président Jean-Pierre COINTAULT pour signer tous les documents, actes et contrats afférents à cette aliénation, plus généralement faire le nécessaire et au besoin substituer.

Cette résolution exceptionnelle est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

Taux de contribution à l'Union Confédérale pour l'exercice 2022.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le maintien des taux de contribution à l'Union Confédérale des Ingénieurs et Techniciens « FRANCE INTEC » pour l'exercice 2022 présentés par le Président et le Trésorier. Ces taux restent inchangés depuis 2013.

CONTRIBUTION 2022

- **Contribution versée par les Fédérations/Associations**
  - Etudiants (2 premières années d'adhésion).....Gratuit*
  - Adhérents juniors (-25 ans) (incluant la revue).....24,00 Euros
  - Adhérents seniors (incluant la revue).....35,00 Euros
- **Contribution membres isolés** (incluant la revue).....54,00 Euros
- **Montant de l'abonnement annuel à la revue**.....20,00 Euros

** Revue offerte à titre promotionnel (coût 19€).*

Résolution n° 6

Budget prévisionnel pour l'exercice 2021

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le budget 2021 présenté par le Trésorier en collaboration avec Michel GIBAUD.

Résolution n° 7

Election du tiers sortant des administrateurs :

Pour un nouveau mandat de 3 ans, les candidats officiellement déclarés sont 5 pour 6 postes à pourvoir :

- Christian GOIGOUX présenté par la Fédération Ile de France.
- Maurice DENIS, Serge FAVIERE, Michel GIBAUD et Jean-Pierre FICHEAU comme candidat libre.

Le Président Jean-Pierre COINTAULT a demandé aux porteurs de mandats des Fédérations/Associations de voter avec l'aide de bulletins secrets remis à chacun d'eux en début de séance. Le dépouillement a été suivi à distance par le scrutateur de séance Sylvain PLASENZZOTI.

Sont élus pour 3 ans Maurice DENIS, Serge FAVIERE, Jean-Pierre FICHEAU, Michel GIBAUD et Christian GOIGOUX.

Les membres de droit désignés par les Fédérations/Associations pour l'exercice 2021/2022 seront : Jean ROSIER Auvergne
Jacki METAIS Ile de France

La collectivité des sociétaires renouvelle Sylvain PLASENZOTTI (Cr 56) et Liliane METAIS comme Vérificateurs aux Comptes.
Le Président les félicite tous chaleureusement.

Election du Conseil de Direction

Le Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité un Conseil de Direction élargi à la demande de son Président ; pour la mandature 2021/2022 ses membres seront les suivants :
Président : Jean Pierre COINTAULT
Vice-Présidente Déléguée chargée des manifestations : Michèle RICHARD
Vice-Président Relations extérieures et Monde de la Technologie : Alain BONHOMME
Vice-Président Conseiller Finances : Maurice DENIS
Trésorier National : Bernard GUIDOUX
Trésorier National Adjoint chargé de l'Informatique, du Fichier Adhérents et Maintenance du Siège : Michel GIBAUD
Membres délégués cooptés :

- Administration et Finances : Nicole BAUSSARON.
- Gestion Donation Arts et Métiers : Denis LOUVEL.
- Conseiller Juridique : Jean-Pierre HAUTECOEUR.

Résolution n° 8

POUVOIRS.

La collectivité des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt ou autres nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par la collectivité des sociétaires.

NOS ACTIONS pour l'Enseignement Technique

France Intec contribue au trophée des PFT 2021 proposé par l'Association INNOVALO dont la mission est d'assurer la promotion et le développement de la coopération technologique. Nous participerons financièrement aux récompenses attribuées aux lauréats.
Pour mémoire, nous avons évoqué le fonctionnement des plates-formes technologiques dans notre numéro173 de mars 2016.
Les treize projets en lice pour le trophée :

1. Trophée des PFT 2021 / PFT 3DINNOV - E Kart
2. Trophée des PFT 2021 / PFT 3DINNOV - Les yeux rivets Master
3. Trophée des PFT 2021 / PFT Bois Occitane
4. Trophée des PFT 2021 / PFT Châlons en Champagne - IBRE 2.0
5. Trophée des PFT 2021 / PFT CONPIM Rodez
6. Trophée des PFT 2021 / PFT ID Pro - Covid
7. Trophée des PFT 2021 / PFT Innovaltech - La capsule multisensorielle
8. Trophée des PFT 2021 / PFT Mobilité - Unimotion
9. Trophée des PFT 2021 / PFT Prodiabio - ACI Atelier de Leonard
10. Trophée des PFT 2021 / PFT Prodiabio - ACI Libellbulle
11. Trophée des PFT 2021 / PFT Rascol Albi
12. Trophée des PFT 2021 / PFT Textin
13. Trophée des PFT 2021 / PFT Vendée - Cellule coulée aluminium société Gravoul

Depuis leur création, les plates-formes technologiques (PFT) ont montré leur contribution et leur rôle dans le développement économique local notamment au service des PMI - PME.
Grâce aux coopérations technologiques réalisées avec les entreprises, elles ont confirmé la valeur pédagogique pour la formation et pour l'insertion des jeunes.
Elles font désormais partie intégrante de l'écosystème régional des structures de transfert de technologie et d'innovation et sont une référence pour la relation de la formation avec l'entreprise.
Mais aujourd'hui, elles sont encore méconnues tant sur l'aide et le conseil qu'elles apportent en matière de transfert technologique aux entreprises de leur territoire que sur leur valeur pédagogique, cette dernière étant la spécificité de la mission d'une PFT dont il est nécessaire de toujours démontrer leurs multiples intérêts.
Aujourd'hui, l'Association PFT Innovalo souhaite avec le soutien de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), créer un concours de portée nationale pour valoriser les multiples réalisations des PFT. Elles ont montré combien elles pouvaient être agiles et contribuer efficacement à des solutions technologiques dans le cadre de la Covid 19.
Ce trophée récompensera par des prix significatifs, les meilleures actions d'innovation et de transfert technologique réalisées par les plates-formes technologiques. Il donnera l'occasion de fédérer nos partenariats actuels et d'en développer de nouveaux, enfin il participera à mieux faire comprendre les bénéfices de ces actions pour les jeunes en formation, les entreprises et les équipes éducatives.
Ouverture des inscriptions : 1er décembre 2020
Clôture des inscriptions : 1er juin 2021
Jury : juin 2021
Cérémonie de remise des prix : Sous le patronage du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la remise des prix aura lieu **le mercredi 13 octobre 2021 à 12h30, au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Amphithéâtre Poincaré - 1, rue Descartes - 75005 Paris,** en présence de tous nos partenaires institutionnels.

UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DES ENTRÉES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 2020

En 2020, le nombre de contrats d'apprentissage atteindrait 525 600, en augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. La part de contrats permettant de préparer une formation du supérieur s'accroît fortement, tandis que la proportion d'entrée en CAP diminue. Les secteurs d'activité les plus dynamiques se situent dans le tertiaire.

Une très forte progression des entrées dans le privé, portée par le supérieur

En 2020, le nombre d'entrées en apprentissage est estimé à 525 600 et augmente fortement par rapport à l'année précédente (+ 42 %). Cette hausse est presque entièrement portée par le secteur privé (+ 44 %), les embauches dans le secteur public n'augmentant que de 5 %. Alors que les contrats permettant de préparer une formation du supérieur comptaient pour un peu moins de 4 entrées sur 10 en 2018, ils en représentent près de 6 sur 10 en 2020 (graphique 1). C'est la part des contrats de niveau Bac + 3 à Bac + 5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+ 9 points, de 26 % à 35 %). À l'inverse, la part des niveaux équivalents au CAP se replie (- 9 points), bien que le nombre d'embauches sur ces niveaux de formations augmente (+ 7 %).

Une baisse de la proportion d'entrée en CAP

La part des 15-17 ans dans les entrées baisse nettement entre 2019 et 2020 (- 10 points) pour atteindre 22 %. Le nombre de nouveaux contrats de cette tranche d'âge recule légèrement (- 3 %), alors qu'il était stable entre 2018 et 2019. La part des 21-25 ans est celle qui augmente le plus (+ 8 points entre 2019 et 2020).

Une augmentation surtout portée par le tertiaire

La hausse des entrées en apprentissage en 2020 est portée par certains secteurs du tertiaire. La part du commerce augmente par rapport à 2019 (+ 2 points), de même que certains services aux entreprises comme les activités juridiques et comptables (+ 2 points). La part de l'hébergement-restauration et celle de la coiffure et des soins de beauté diminuent (respectivement de - 3 points et - 1 point). La part des « autres secteurs du tertiaire » s'accroît nettement (+ 5 points), pour atteindre 24 % des nouveaux contrats. Ces « autres activités tertiaires » regroupent notamment la santé humaine et l'action sociale (+ 1 point), l'information et la communication (+ 1 point), les activités immobilières (+ 1 point), les activités financières et d'assurance (+ 1 point). Les poids des principaux autres secteurs reculent mais les entrées y augmentent également (+ 19 % dans l'industrie, + 18 % dans la construction). La hausse du nombre de nouveaux contrats touche toutes les tranches de taille d'entreprise*, de sorte que près de la moitié des embauches restent réalisées par les structures de moins de 10 salariés.

GRAPHIQUE 1 | Entrées en apprentissage selon le niveau de formation préparé

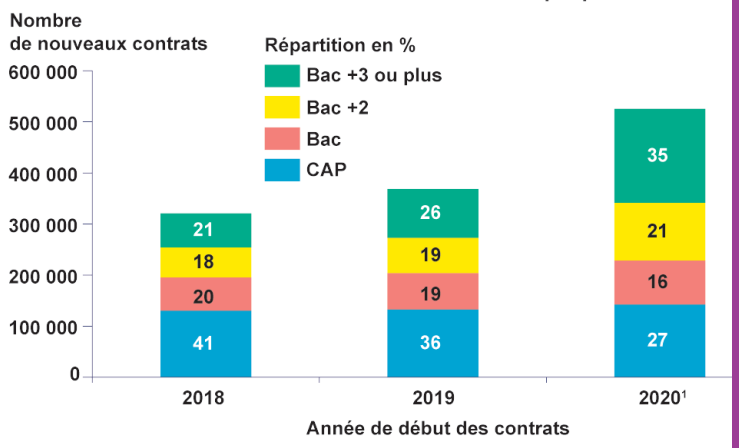

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 27 % permettent de préparer une formation de niveau équivalent au CAP. Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

GRAPHIQUE 2 | Entrées en apprentissage selon l'âge de l'apprenti

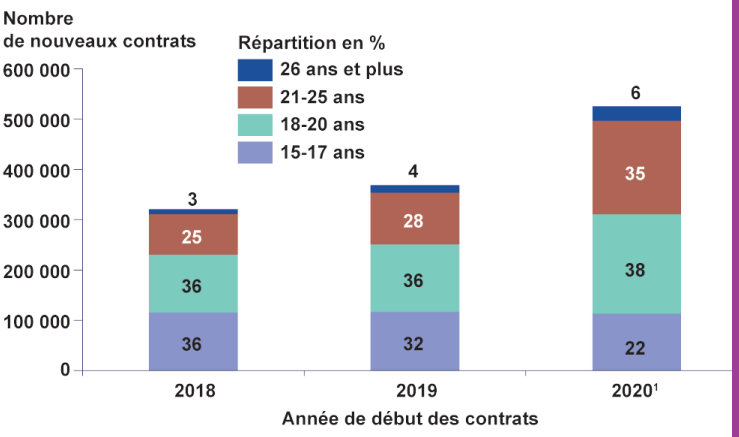

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 22 % ont été signés par des apprentis de 15 à 17 ans. Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

* Il s'agit d'entreprises au sens de l'unité légale. Ce concept d'unité légale est différent du concept d'entreprise défini par le règlement européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif.

Émilie Cupillard (Dares).

NOUVEAUX LIVRES

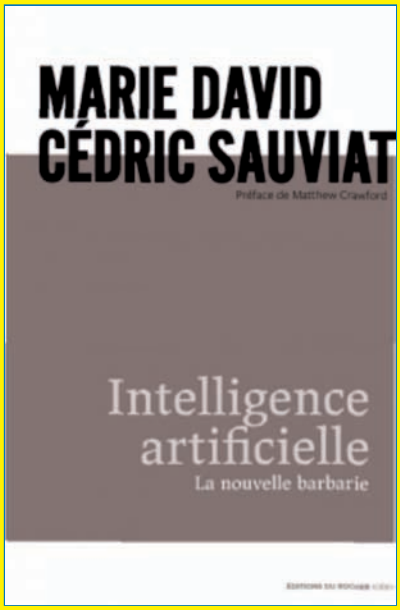

Intelligence artificielle - La nouvelle barbarie

Marie David - Cédric Sauviat

Nb. de pages : 320 - EAN : 9782268102375 - Prix : 18.90 €.

Géolocalisation, réponses automatiques aux mails, propositions d'achats ciblant les goûts du consommateur… L'intelligence artificielle est déjà à l'œuvre dans notre quotidien. Et sa place ne cesse de grandir, de s'affirmer à chaque seconde. « Pour notre bien », assurent les GAFA et autres géants du numérique. Pourtant, l'intelligence artificielle n'est pas une technologie comme les autres ni un simple progrès technique. Elle contient une philosophie, une vision de la vie et de l'Homme inquiétante. Promouvant en effet une équivalence entre l'humain et la machine, elle permet d'imaginer une pensée sans sujet qui nie la subjectivité. En imitant l'homme, elle le défie (et parfois le surpasse) dans des domaines essentiels de la vie en société : la justice, la médecine ou l'organisation du travail… L'Homme risque ainsi de se retrouver passif, les rapports humains détruits, la démocratie sapée dans ses fondements. Pour quel bénéfice ? De nouveaux services, parfois utiles, certes efficaces mais qui viennent enrichir essentiellement les GAFA en déstabilisant dangereusement nos sociétés.

Tout en expliquant clairement l'évolution des diverses technologies, cet ouvrage dissèque les défis que la machine lance aujourd'hui à l'Homme et s'inscrit en faux contre le discours dominant : Non, l'Intelligence artificielle n'est pas un progrès « comme les autres », un « sens de l'Histoire » irrévocable.

***Cédric Sauviat** et **Marie David** sont ingénieurs diplômés de l'Ecole Polytechnique. Cédric Sauviat, chef d'entreprise, milite depuis plusieurs années pour l'émergence d'un débat sur les conséquences de l'intelligence artificielle et intervient régulièrement dans les médias à ce sujet. Marie David a dirigé plusieurs équipes dédiées au Big Data et à l'IA dans le secteur de la banque et de l'assurance.*

Nous avions évoqué dans le N° 185 de mars 2019 la problématique de la responsabilité en cas d'accident entre une voiture autonome et un autre véhicule, Cédric SAUVIAT rappelle dans cet ouvrage que « les réflexions actuelles sur la responsabilité des machines mènent à des pistes qui sont toutes des impasses... ».

Génération surdiplômée

Monique Dagnaud - Jean-Laurent Cassely

Et si la principale fracture au sein de nos sociétés n'opposait pas le 1 % des super riches aux 99 % restants, mais les 20 % des surdiplômés à tous les autres ?

Environ un jeune sur cinq sort du système scolaire avec un master ou un diplôme de « grande école ». Faire partie de ces 20 % est aujourd'hui la condition nécessaire pour maîtriser son avenir et intégrer les professions dans la lumière : le monde des start-up, des consultants conviés à penser le futur et, plus largement, celui des influenceurs culturels.

S'appuyant sur une enquête de terrain, de nombreux entretiens auprès de jeunes actifs (25-39 ans) insérés dans le monde de l'innovation et un sondage exclusif, Monique Dagnaud et Jean-Laurent Cassely dressent le portrait de ces premiers de la classe et montrent que, loin de former un groupe homogène, ils se partagent entre tentation du pouvoir, confort et contestation du système.

Alors que les 20 % se détachent du reste de la société, leurs prétentions à proposer un modèle de vie et à fixer un cap politique résisteront-elles à l'entre-soi social qui les caractérise ? Le changement peut-il avoir lieu sans le peuple ?

Monique Dagnaud est sociologue, directrice de recherche au CNRS, spécialiste de la jeunesse et du monde numérique, auteur de nombreux livres dont Le Modèle californien (Odile Jacob, 2016).

Jean-Laurent Cassely est journaliste et essayiste (Slate.fr, L'Express). Il est spécialiste des questions territoriales, de consommation et de modes de vie.

La (re)localisation du monde

Cyrille P. Coutansais

CNRS Editions 2021 - Nb. de pages 281 - 24 €.

Et si le monde d'après-Covid était en gestation depuis plusieurs années déjà ? Si le phénomène actuel de relocalisation ne datait pas de mars 2020, mais plutôt des années 2010 ? C'est la thèse de cet essai original et accessible, qui décrit le monde qui vient et ses acteurs, en s'appuyant sur une riche infographie et cartographie.

Car notre monde globalisé est en train de s'éteindre au profit d'un monde localisé, suscité par trois révolutions. La première est industrielle : la robotique et le numérique sont entrés dans nos usines, les rendant capables de produire à la demande et à des coûts similaires à ceux des pays émergents. La deuxième est énergétique : l'essor exponentiel des renouvelables multiplie les sources locales d'énergie. La troisième concerne les ressources : de plus en plus réemployées, elles offrent des matières premières de proximité.

Ce monde plus durable, fondé sur des grandes aires de production régionales, redessine les rapports de force économiques et géopolitiques, faisant apparaître de nouveaux maîtres du jeu. En se basant sur des données économiques internationales et de nombreux entretiens, Cyrille P. Coutansais rend compte de cette fascinante mutation de nos systèmes productifs, de nos modes de vie et de consommation.

COMMUNIQUE DE PRESSE WORLDSKILLS FRANCE

L'Equipe de France des Métiers de retour sur la scène des compétitions en 2021 !

Incontournable et fortement attendue par l'équipe de France, les EuroSkills seront sans nul doute le plus grand rendez-vous européen de 2021. Du 22 au 26 septembre 2021 à Graz en Autriche, cette compétition européenne des métiers mettra en avant, grâce à nos jeunes compétiteurs, l'excellence et les savoir-faire à la Française.

La fierté de représenter son métier et son pays !

Avec un report d'un an, la compétition européenne des Métiers EuroSkills va donner l'opportunité aux 29 titulaires de l'équipe de France de moins de 26 ans, de valoriser leurs talents dans 26 métiers différents. C'est une véritable fierté pour ces jeunes professionnels de pouvoir porter au plus haut les couleurs de la France et tenter de décrocher le prestigieux **titre de champion d'Europe dans leur métier.**

Des mois d'entraînements leur ont permis d'atteindre l'excellence dans leur métier, et **d'assurer la transmission des savoir-faire et du maillot de l'équipe de France à la prochaine génération de compétiteurs.** Ils iront d'ailleurs pour certains, à la rencontre des compétiteurs des Finales Nationales et en profiteront pour parfaire leur technique en s'entraînant pendant leurs épreuves.

« Pour WorldSkills France préparer et présenter l'équipe de France à la compétition est l'aboutissement de notre mission. Et dans le contexte sanitaire actuel et une année difficile pour eux, ils sont restés mobilisés et ils méritent cette chance unique de concourir et de représenter leur pays, leur métier et tous les territoires. C'est un honneur pour eux de porter ce maillot aux symboles forts et cela permet aux jeunes qui les regardent de voir que l'on peut être passionné des métiers, avoir un emploi et être performant dans son secteur. Que du positif en somme ! » précise Armel Le Compagnon, Président de WorldSkills France.

NÉCROLOGIE

Nos peines

Nous avons eu la tristesse d'apprendre les disparitions de

Jean-Claude POCOT, *Lyon 1948 - Médaille de Fidélité en 2003.*

Réjane VANPEVENAGE née LECURU, *Creil 53 (épouse de Michel VANPEVENAGE Creil 54) - Médaille de Fidélité en 2010.*

Guy MICHEL, *ENP Thiers - Décédé à l'âge de 85 ans.*

Rémy DOREL, *ENP VOIRON 54 - Décédé en mars dernier.*

A leurs proches nous adressons nos biens sincères condoléances.

BULLETIN D'ADHÉSION à FRANCE INTEC et/ou d'abonnement à la revue : "Le Monde de Technologie" : année 2021

❒ **ADHÉSION** avec accès à tous les services de l'Association, cotisation annuelle de..... **35 €** *(sans abonnement à la revue LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE)*

❒ **ABONNEMENT annuel** à la revue "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE" ..... **20 €** *(sans adhésion à France Intec)*

❒ **ADHÉSION et ABONNEMENT** ..... **54 €**

Règlement joint par chèque à l'ordre de FRANCE INTEC

➔ **Merci de compléter les renseignements ci-dessous :**

❒ Madame ❒ Monsieur

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Fait à ..... le ..... Signature

Bulletin à retourner à :
FRANCE INTEC
106, av. Félix-Faure - 75015 PARIS
Dès réception un questionnaire vous sera adressé afin de compléter les informations ci-dessus.
Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé, dans le respect de la loi du 6 octobre 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FONDATION ARTS ET METIERS

LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE

Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

Elle perpétue les valeurs léguées par le fondateur des Écoles d'Arts et Métiers, le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt

- Encourager la recherche et l'innovation,
- Soutenir la formation des Ingénieurs, en particulier aux Arts et Métiers,
- Aider les élèves et les étudiants,
- Mettre en valeur le patrimoine scientifique, technologique, industriel et culturel associé à l'action des Ingénieurs.

pour relever les défis

de demain

9 bis, avenue d'Iéna 75116 Paris

01 40 69 27 49 - am@fondam.fr

www.fondationartsetmetiers.org